



COMMUNE  
DE  
CENAC ET SAINT JULIEN  
DORDOGNE

## DECISION DU MAIRE

N° 02/2025

AR Prefecture

024-212400915-20250526-DECISION2\_2025-AI  
Reçu le 26/05/2025

La MAIRE de Cénac et Saint Julien

VU la délibération n° 12/2020 confiant délégation de pouvoir au Maire,

VU la délibération n° 08/2025, incomplète, concernant les demandes de subventions portant sur le projet de la reconversion de la Chartreuse du Thouron en espace culturel et pôle social,

## DECIDE

**Article 1 :** D'ajouter aux subventions citées dans la délibération n° 08/2025, la demande de Dotation Générale de Décentralisation (DGD) pour les bibliothèques au titre du concours particulier.

**Article 2 :** Cet arrêté sera porté à la connaissance du Conseil Municipal lors de sa prochaine séance.

A CENAC ET SAINT JULIEN, Le 26 mai 2025

Mme La Maire, Joëlle DEBET-DUVERNEIX